

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit :** **PTFE-Spray Bonnaflon**
 - **UFI-Code:** AW40-103Y-E00W-JFH6
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation :** Lubrifiant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
Fermit GmbH
Zur Heide 4,
D- 53560 Vettelschoß
Allemagne
www.fermit.de
 - **Service chargé des renseignements :**
Tel.: +49 (0) 2645-2207
Fax: +49 (0) 2645-3113
Email: info@fermit.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +49 (0) 2645-2207

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

acétone
naphta léger (pétrole), hydrotraité
2-propanol

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires :

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signallement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT** : Non applicable.

• **vPvB** : Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

Composants contribuant aux dangers :

CAS: 68476-40-4 EINECS: 270-681-9 Reg.nr.: 01-2119486557-22-X	hydrocarbures en C3-4 ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	50 - 100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-X	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10 - 25%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

		(suite de la page 2)
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-X	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥ 2,5 - < 10%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Reg.nr.: 01-2119475133-43-X	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥ 2,5 - < 10%

• **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais. Garder les sujets au calme et chaud.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau :**
Laver à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
En cas de maux persistants consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Traitement en fonction des symptômes. En cas de douleurs, envoyer la victime vers des soins médicaux.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Dans des espaces clos il faut utiliser un respirateur indépendant de l'air pulsé.
 - **Autres indications**
Refroidir des récipients fermés près du foyer d'incendie avec jet d'eau atomiseur.
Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
Ne pas respirer la vapeur.
Voir point 7 "Précautions à prendre pour la manipulation" et point 8 "Équipement de protection individuel".
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau
Retirer immédiatement les conteneurs défectueux et les étancher.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Nettoyer de préférence à l'aide de nettoyants ; éviter le plus possible les solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
N'employer que dans des secteurs bien aérés
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Tenir les conteneurs vides éloignés de sources de chaleur et d'inflammation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Protéger du gel et de la irradiation directe du soleil.
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stockier au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VME: valeur limite de moyenne d'exposition

VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

67-64-1 acétone

VLEP (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

67-63-0 2-propanol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
---------------	--

DNEL

68476-40-4 hydrocarbures en C3-4

Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	23,4 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	2,21 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,066 mg/m ³ (homme)

67-64-1 acétone

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	186 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1.210 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	200 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	2.420 mg/m ³ (homme)

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	51 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	26 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	888 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	319 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	1.000 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	500 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	178 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	89 mg/m ³ (homme)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1.286,4 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	1.152 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	1.066,67 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	837,5 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, local)	640 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	178,57 mg/m ³ (homme)

PNEC

67-64-1 acétone

PNEC aqua (freshwater)	10,6 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	1,06 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	100 mg/L (.)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 5)

PNEC sol	29,5 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	30,4 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	3,04 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	21 mg/L (.)

• **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

• **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AX.

• **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

• **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

• **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

• **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

• **Protection du corps :** Non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales.**

• **État physique**

Aérosol

• **Couleur :**

incolore

• **Odeur :**

aromatique

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 6)

· Seuil olfactif: · Point de fusion : · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition · Inflammabilité · Limites inférieure et supérieure d'explosion · inférieure : · supérieure : · Point d'éclair : · Température d'inflammation : · Température de décomposition : · SADT · pH · Viscosité : · Viscosité cinématique · dynamique : · Solubilité · l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative · Densité :	- Non déterminé. - non déterminé -44 °C - Non applicable. 1,1 Vol % 15,0 Vol % -97 °C 328 °C - Non déterminé. - Non déterminé. - Non déterminé. - Non applicable. - Non déterminé. - insoluble - Non déterminé. 240 hPa - non déterminée
· 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme : · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation · Danger d'explosion : · VOC EU · VOC EU · Modification d'état · Vitesse d'évaporation.	- Aérosol - Le produit ne s'enflamme pas spontanément. - Non déterminé. 320,0 g/l 32,00 % - Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes	- néant - néant - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 7)

- | | |
|---|-------|
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Agents oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

68476-40-4 hydrocarbures en C3-4

Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC50	5,8 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 7.426 mg/kg (cochon d'Inde) (21 CFR 191.10)
		> 7.426 mg/kg (lapin) (21 CFR 191.10)
Inhalatoire	LC50	132 mg/l/3h (rat)

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	13.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	30 mg/l/4h (rat)
		Vapeur

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	> 6.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	> 32 mg/l/4h (rat)

- **de la peau** :
Le contact fréquent et permanent du produit avec la peau peut causer des irritations de la peau.
- **des yeux** : Petites gouttes peuvent causer une irritation temporaire des yeux.
- **Sensibilisation** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 8)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

· Toxicité par administration répétée
--

67-64-1 acétone

Oral	NOAEL (90d)	3.100 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-------------------------------------

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	NOAEL (90d)	100 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-----------------------------------

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

68476-40-4 hydrocarbures en C3-4

EC50	10 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
------	--

LC50	5,3 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
------	---

EC50	32 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)
------	---

67-64-1 acétone

EC50	> 10.000 mg/l/24h (Daphnia magna)
------	-----------------------------------

LC50 (dynamique)	8.120 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)
------------------	---

67-63-0 2-propanol

EC50 (statique)	> 10.000 mg/l/24h (Daphnia magna) (OECD202)
-----------------	---

LC50 (dynamique)	9.640 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD203)
------------------	--

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50 (statique)	4,5 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
-----------------	---

EC50 (statique)	3,7 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)
-----------------	--

LC50	8,2 mg/l/96h (Pimephales promelas) (EPA 66013-75-009)
------	---

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT :** Non applicable.

- **vPvB :** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 9)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

- **Catalogue européen des déchets**

14 00 00	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08)
14 06 00	déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** UN1950

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT** Aerosols, inflammable
 · **ADR/RID** 1950 AÉROSOLS
 · **IMDG** AÉROSOLS
 · **IATA** AÉROSOLS, inflammable

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT**



· **Classe** 2.1 Gaz.
 · **Label** 2.1

· **ADR/RID**



· **Classe** 2 5F Gaz.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 10)

· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler :	-
· No EMS :	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· ADR/RID	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 11)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

67-64-1 | acétone

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

67-64-1 | acétone

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

67-64-1 | acétone

3

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2023

Révision: 22.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : PTFE-Spray Bonnaflon

(suite de la page 12)

• **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
 DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
 Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

• **Numéro de la version précédente: 2**

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR